



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
23 février 2022  
Français  
Original : anglais

### Conférence des Parties Comité de la science et de la technologie

#### Quinzième session

Abidjan (Côte d'Ivoire), 11-13 mai 2022

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions découlant du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021

Activités de coordination de l'Interface science-politique  
avec d'autres groupes et organes scientifiques  
intergouvernementaux

## Recommandations pratiques issues de la coopération avec d'autres groupes et organismes scientifiques intergouvernementaux

### Rapport du Secrétaire exécutif

#### *Résumé*

Conformément à son mandat, défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12, l'Interface science-politique (ISP) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention), agissant sous la direction du Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST), a été priée par la Conférence des Parties (COP) de coopérer avec plusieurs mécanismes scientifiques existants aux fins de présenter au CST des orientations thématiques claires et bien définies sur les besoins en matière de connaissances scientifiques aux fins de la mise en œuvre de la Convention.

Dans sa décision 18/COP.14, la COP a adopté le programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021, tel qu'il figure en annexe à la présente décision, lequel comprend six activités de coordination avec des groupes et organismes scientifiques externes et attribue à l'Interface un rôle primordial d'assurance qualité pour la deuxième édition des Perspectives territoriales mondiales. Suite à cette décision, dans le cadre des activités de coordination de l'Interface avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la Conférence des Parties a demandé à l'Interface d'analyser les messages clés du Rapport spécial sur les changements climatiques et les terres du GIEC et de son sixième rapport d'évaluation afin de fournir au CST des orientations thématiques claires et bien définies sur les nouvelles connaissances scientifiques utiles pour la mise en œuvre de la Convention.

Le présent document rend compte des activités de coordination menées par l'Interface et récapitule les principales conclusions pertinentes pour la Convention qui sont tirées du Rapport spécial du GIEC et de la partie de son sixième rapport d'évaluation qui ont été disponibles à temps pour permettre à l'Interface d'achever son examen. Le CST souhaitera peut-être examiner ces conclusions aux fins d'élaborer, s'il y a lieu, des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte .....	1–4	3
II. Activités de coordination figurant dans le programme de travail de l’Interface science-politique 2020-2021 .....	5–6	3
III. Rapports scientifiques concernant la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification .....	7–31	6
A. Rapport spécial sur les changements climatiques et les terres .....	12–23	6
B. Sixième rapport d’évaluation du GIEC intitulé « Climate Change 2021: The Physical Science Basis » .....	24–31	10
IV. Conclusions et recommandations .....	32–37	11
Annexes		
I. Background on report preparation and approval by the Intergovernmental Panel on Climate Change .....		18
II. Science-Policy Interface methodology for the analysis of key messages.....		21

## I. Contexte

1. Conformément à son mandat, tel que défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12, l'Interface science-politique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, agissant sous la direction du Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST), a été priée par la Conférence des Parties de coopérer avec plusieurs mécanismes scientifiques existants aux fins de présenter au CST des orientations thématiques claires et bien définies sur les besoins en matière de connaissances scientifiques aux fins de la mise en œuvre de la Convention. Par ailleurs, dans sa décision 23/COP.11, la COP a invité les organes internationaux de conseil scientifique, les institutions et réseaux scientifiques, la communauté scientifique et les autres parties prenantes concernées à soutenir les travaux visant à fournir des conseils scientifiques afin de consolider le rôle de la Convention en tant qu'autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques, locales et autochtones concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

2. En application de la décision susmentionnée, il a été demandé à l'ISP dans la décision 18/COP.14 d'assurer la coordination avec plusieurs mécanismes scientifiques :

a) La Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ;

b) Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;

c) Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols (GTIS) du Partenariat mondial sur les sols de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;

d) Le Groupe international d'experts sur les ressources du PNUE ;

e) L'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;

f) Le Programme de gestion intégrée de la sécheresse, une initiative conjointe de l'Organisation météorologique mondiale et du Partenariat mondial pour l'eau ; et

g) La deuxième édition des Perspectives territoriales mondiales de la Convention sur la lutte contre la désertification (la Convention).

3. Dans sa décision 20/COP.14, la Conférence des Parties a également demandé à l'ISP, agissant en étroite collaboration avec le secrétariat, de continuer de contribuer aux travaux des autres groupes et organes scientifiques s'occupant des questions relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse et demandé en outre au secrétariat de poursuivre ses travaux visant à préciser les avantages et les coûts potentiels de la mise en place de relations plus officielles avec ces groupes et organes et les conditions et les procédures possibles à cet égard. En outre, dans la décision 19/COP.13, elle l'a invitée à continuer de favoriser les partenariats avec des organismes et institutions scientifiques, des organisations internationales, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes concernées et à inviter les représentants de ces entités à participer à ses réunions en tant qu'observateurs extérieurs lorsque cela était possible, en vue de renforcer les échanges de fond et la collaboration.

4. Pour donner suite à la décision 18/COP.14, le présent document contient un rapport de synthèse, assorti de recommandations pratiques, sur les activités de coordination menées par l'ISP au cours de l'exercice biennal 2020-2021.

## II. Activités de coordination figurant dans le programme de travail de l'Interface science-politique 2020-2021

5. Conformément à la décision 18/COP.14, l'ISP a coopéré, dans le cadre de son programme de travail pour l'exercice biennal 2020-2021, avec les mécanismes scientifiques

susmentionnés et a mené à bien les activités principales et subsidiaires proposées dans l'annexe à cette décision. Plus précisément, l'ISP, avec le soutien du secrétariat :

a) A contribué à l'examen scientifique du rapport de l'IPBES sur l'évaluation thématique des liens entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (évaluation des interactions) et du rapport de l'IPBES sur l'évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des facteurs d'un changement porteur de transformation ainsi que des solutions possibles pour réaliser la Vision 2050 pour la diversité biologique (évaluation d'un changement porteur de transformation), en soumettant 60 et 48 commentaires, respectivement<sup>1</sup> ;

b) A également contribué à l'atelier de l'IPBES sur la biodiversité et les pandémies auquel son coprésident a participé en qualité d'invité et à l'examen scientifique du rapport de l'atelier<sup>2</sup> ;

c) A analysé les messages clefs du Rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres (Rapport spécial du GIEC)<sup>3</sup> et la contribution du Groupe de travail I du GIEC intitulée « Climate Change 2021: The Physical Science Basis (Évolution du climat en 2021 : fondements scientifiques) (sixième rapport d'évaluation du Groupe de travail I (GT I))<sup>4</sup> ;

d) A participé à l'examen scientifique de la contribution du groupe de travail II (GT II) du GIEC sur les impacts des changements climatiques, l'adaptation et la vulnérabilité et du sixième rapport d'évaluation (GT II du GIEC), en soumettant 89 et 136 commentaires sur les premier et deuxième avant-projets, respectivement<sup>5</sup> ;

e) A en outre collaboré à l'examen scientifique de la contribution du Groupe de travail III (GT III) du GIEC sur l'atténuation des changements climatiques et du sixième rapport d'évaluation (GT III du GIEC), en soumettant 93 et 129 commentaires sur les premier et deuxième avant-projets respectivement<sup>6</sup> ;

f) A contribué à l'examen scientifique des six volumes de l'ouvrage intitulé « Recarbonizing Global Soils – A Technical Manual of Recommended Management Practices » (Recarboniser les sols de la planète : Un manuel technique de recommandations pour la gestion durable des sols) du GTIS qui couvre les méthodologies, les points chauds et les points lumineux s'agissant du carbone organique du sol et qui comporte un aperçu des pratiques et plusieurs études de cas<sup>7</sup> ;

g) A soutenu le GTIS, en collaboration avec le Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial et le Groupe international d'experts sur les ressources, dans l'élaboration d'outils/de modèles d'estimation du carbone organique du sol destinés à être utilisés dans les évaluations sur les sites où des mesures détaillées du carbone organique ne sont pas disponibles ou rentables, comme demandé aux paragraphes 2 et 3 de la décision 16/COP.14 et la formulation de directives sur l'évaluation et le suivi du potentiel des terres fondées sur des données scientifiques et conformes aux orientations concernant la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), comme demandé au paragraphe 3 a) de la décision 20/COP.14. À cet effet, ils ont contribué à l'examen scientifique des spécifications techniques de la carte mondiale du potentiel de séquestration du carbone organique du sol<sup>8</sup> et de sa plateforme nationale fédérée et interactive de données

<sup>1</sup> Décision IPBES-8/1, Annexes I et II < [https://ipbes.net/sites/default/files/2021-09/ipbes\\_8\\_decision\\_1\\_en.pdf](https://ipbes.net/sites/default/files/2021-09/ipbes_8_decision_1_en.pdf) >. En janvier 2022, l'IPBES a sélectionné deux de ses membres, un pour servir en tant qu'auteur principal de l'évaluation sur le changement porteur de transformation et un autre pour servir en tant que réviseur-éditeur de l'évaluation des interdépendances.

<sup>2</sup> < [https://ipbes.net/sites/default/files/2020-12/IPBES%20Workshop%20on%20Biodiversity%20and%20Pandemics%20Report\\_0.pdf](https://ipbes.net/sites/default/files/2020-12/IPBES%20Workshop%20on%20Biodiversity%20and%20Pandemics%20Report_0.pdf) >.

<sup>3</sup> < <https://www.ipcc.ch/srcc1/> >.

<sup>4</sup> < <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/> >.

<sup>5</sup> < <https://www.ipcc.ch/working-group/wg2/> >.

<sup>6</sup> < <https://www.ipcc.ch/working-group/wg3/> >.

<sup>7</sup> < <http://www.fao.org/documents/card/en/c/cb6386en> >.

<sup>8</sup> < <http://www.fao.org/global-soil-partnership/gsoseq-map/en/> >.

sur les sols, le système mondial d'information sur les sols (GloSIS)<sup>9</sup>, en soumettant 32 et 143 commentaires sur les premier et deuxième avant-projets, respectivement ;

h) A organisé le Colloque international sur la biodiversité des sols (19-21 avril 2021)<sup>10</sup> et le Colloque international sur les sols touchés par la salinisation (20-22 octobre 2021)<sup>11</sup>, conjointement avec le GTIS du Partenariat mondial sur les sols et d'autres partenaires travaillant sous la direction de la FAO ;

i) A coopéré avec le Groupe international d'experts sur les ressources à l'élaboration de leur rapport intitulé « Building Resilient Societies after the COVID-19 Pandemic »<sup>12</sup> et contribué au rapport intitulé « Mineral Resource Governance in the 21st Century : Gearing Extractive Industries Towards Sustainable Development »<sup>13</sup> ;

j) A demandé au GT II, dans le cadre d'un examen scientifique critique par les pairs, de participer à l'examen par le secrétariat de la Convention d'indicateurs pertinents au niveau mondial, susceptibles de contribuer à la mise au point d'indicateurs tenant compte du genre pour l'établissement des rapports nationaux sur les objectifs stratégiques 1 à 5 de la Convention, dont les résultats sont présentés en détail dans les documents ICCD/COP(15)/CST/7-ICCD/CRIC(20)/8 et ICCD/COP (15)/17 ;

k) A contribué aux travaux en cours du Programme de gestion intégrée de la sécheresse et de ses partenaires sur i) l'établissement d'une compréhension commune des définitions et du caractère intersectoriel de la gestion des risques de sécheresse et de la gestion des terres (conformément à la décision 17/COP.14, par. 4), ii) au suivi de l'élaboration d'un rapport sur la gestion intégrée de l'eau et iii) d'une brochure sur la sécheresse et la pénurie d'eau ;

l) A joué un rôle primordial d'assurance qualité pour la deuxième édition des Perspectives territoriales mondiales, ce qui a nécessité la participation de trois de ses membres au comité directeur de cette édition, un examen scientifique approfondi de l'ensemble de ses éléments et différentes versions par tous les membres de l'Interface et une dernière révision pour approbation avant publication ;

m) A collaboré à l'examen scientifique des documents de travail sur la participation des jeunes, l'égalité des sexes et la prise en compte des questions de genre, la sécurité d'occupation, les liens entre zones urbaines et rurales, les systèmes alimentaires plus résilients, les effets pervers et la réaffectation des subventions, la riposte à la COVID-19 et la reprise ainsi que la connectivité écologique dans le contexte de la restauration ;

n) A également contribué à l'examen scientifique du rapport intitulé « The Global Potential for Land Restoration : Scenarios for the Global Land Outlook 2 », élaboré par l'Agence néerlandaise d'évaluation de l'environnement (PBL)<sup>14</sup> ;

o) A procédé à un examen scientifique de l'avant-projet ainsi que de la première version et de la version finale de la deuxième édition du rapport complet intitulé « Perspectives territoriales mondiales » et de son résumé à l'intention des décideurs et a approuvé la version finale avant publication.

6. Conformément au paragraphe 8 de la décision 20/COP.14, l'ISP s'est efforcée, en étroite collaboration avec le secrétariat, de préciser les avantages et les coûts potentiels de la mise en place de relations plus officielles avec les mécanismes énumérés au paragraphe 2 et les conditions et les procédures possibles à cet égard. La mise en place d'une nouvelle activité de coordination avec le Programme de gestion intégrée de la sécheresse a été particulièrement significative.

<sup>9</sup> <<http://54.229.242.119/GloSIS/>>.

<sup>10</sup> <<http://www.fao.org/about/meetings/soil-biodiversity-symposium/en/>>.

<sup>11</sup> <<http://www.fao.org/events/global-symposium-on-salt-affected-soils/en/>>.

<sup>12</sup> <<https://www.resourcepanel.org/reports/building-resilient-societies-after-covid-19-pandemic/>>.

<sup>13</sup> <<https://www.resourcepanel.org/reports/mineral-resource-governance-21st-century/>>.

<sup>14</sup> <<https://www.pbl.nl/sites/default/files/downloads/pbl-2021-the-global-potential-for-land-restoration-glo2-3898.pdf>>.

### III. Rapports scientifiques concernant la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

7. S'agissant des rapports scientifiques figurant parmi les activités de coordination prévues dans son programme de travail (décision 18/COP.14), disponibles à temps pour qu'elle puisse achever son analyse, l'Interface a effectué des analyses et des synthèses des messages clés en vue de présenter au Bureau du Comité de la science et de la technologie des orientations thématiques claires et bien définies sur les nouvelles connaissances scientifiques nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Parmi ces rapports figurent notamment :

a) Le Rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres<sup>15</sup> ;

b) La contribution du GT I du GIEC intitulée « Climate Change 2021 : The Physical Science Basis (Évolution du climat en 2021 : fondements scientifiques) »<sup>16</sup>.

8. L'Interface a essentiellement axé son analyse sur les messages clés du résumé à l'intention des décideurs figurant dans chaque rapport et approuvés lors des sessions respectives du GIEC. Elle a également consulté le résumé technique (RT) de chacun des rapports, élaboré à partir des récapitulatifs des chapitres sous-jacents et qui fait la synthèse des principales conclusions en se fondant sur de multiples sources de données. Cette approche a permis de garantir que la synthèse de l'IPS déboucherait sur des conclusions pertinentes pour la Convention et apporterait les précisions importantes nécessaires à l'élaboration de recommandations pratiques susceptibles d'être mises en œuvre.

9. Consciente que la formulation des résumés à l'intention des décideurs figurant dans les rapports du GIEC fait l'objet d'un accord intergouvernemental, l'Interface s'est directement inspirée des messages clés du GIEC pour ce document, en utilisant des notes de bas de page pour fournir des éléments d'analyse précis.

10. On trouvera à l'annexe 1 du présent document des informations sur le contexte dans lequel ces deux rapports du GIEC ont été élaborés et approuvés.

11. On trouvera à l'annexe 2 du présent document la méthodologie complète utilisée par l'Interface pour analyser ces rapports.

#### A. Rapport spécial sur les changements climatiques et les terres<sup>17</sup>

12. Ce rapport fait partie des rapports spéciaux établis à l'occasion du sixième cycle d'évaluation en tenant compte des propositions des gouvernements et des organisations ayant le statut d'observateur, y compris la Convention. Comme indiqué dans son résumé à l'intention des décideurs<sup>18</sup>, il porte sur les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes

<sup>15</sup> <<https://www.ipcc.ch/srccl/>>.

<sup>16</sup> <<https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/>>.

<sup>17</sup> Il s'agit du titre abrégé officiel de ce rapport du GIEC.

<sup>18</sup> <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

terrestres, l'utilisation et la gestion durable des terres (GDT)<sup>19</sup> en relation avec l'adaptation et l'atténuation, la désertification<sup>20</sup>, la dégradation des terres<sup>21</sup> et la sécurité alimentaire<sup>22</sup>.

13. Le rapport spécial explique de manière exhaustive que les terres émergées, y compris leurs masses d'eau, fournissent l'essentiel des moyens de subsistance et du bien-être des êtres humains grâce à la productivité primaire et à l'approvisionnement en nourriture, en eau douce et en de multiples autres services écosystémiques, mais également des avantages essentiels et intangibles pour l'humanité, tels que l'enrichissement cognitif et spirituel, le sentiment d'appartenance et les valeurs esthétiques et récréatives<sup>23</sup>. Il indique que la croissance de la population mondiale et l'évolution de la consommation par habitant de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de fibres, de bois et d'énergie ont entraîné des taux sans précédent d'utilisation des terres et de l'eau douce<sup>24</sup>, mettant en évidence la nature limitée des terres et soulignant que plus de 70 % de la surface terrestre libre de glace dans le monde a été affectée par les activités humaines<sup>25</sup>.

14. Il souligne que la terre et le climat sont interdépendants. Les changements climatiques exacerbent la dégradation des terres et, alors qu'elle réduit le taux d'absorption du carbone par la terre et la capacité des systèmes humains et naturels à faire face aux changements climatiques<sup>26</sup> ceux-ci, seuls ou en interaction avec les pressions exercées par l'homme, accentueront la dégradation des terres et la désertification dans de nombreuses régions, en particulier dans les zones arides<sup>27</sup>, lesquelles se sont étendues et couvrent actuellement environ 46,2 % ( $\pm 0,8$  %) de la surface terrestre mondiale et abritent 3 milliards de personnes<sup>28</sup>. La proportion moyenne de zones arides touchées par la sécheresse a augmenté d'un peu plus de 1 % par an, avec une grande variabilité interannuelle et, en 2015, environ 500 (380 à 620) millions de personnes vivaient dans des zones qui ont subi une désertification entre les années 1980 et les années 2000<sup>29</sup>. Le rapport indique que la hausse de la température moyenne de l'air observée à la surface des terres émergées a été considérablement plus marquée que celle de la température moyenne à la surface de la planète ce qui a eu des répercussions observables sur le système terrestre, où ces températures plus élevées (accompagnées d'une modification du régime des précipitations) ont modifié le début et la fin des saisons de croissance, contribué à la réduction du rendement des cultures à l'échelle

<sup>19</sup> Dans le Rapport spécial du GIEC, la gestion durable des terres est définie comme « la gestion et l'utilisation responsables des ressources en terres, y compris les sols, l'eau, les animaux et les végétaux, en vue de faire face à l'évolution des besoins humains, tout en assurant le potentiel productif à long terme de ces ressources et le maintien de leurs fonctions environnementales ».

<sup>20</sup> Dans le Rapport spécial du GIEC, la désertification est définie comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches résultant de nombreux facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ».

<sup>21</sup> Dans le Rapport spécial du GIEC, la dégradation des terres est définie comme « une tendance négative de l'état des terres, causée par des processus directs ou indirects induits par les activités humaines, y compris le changement climatique d'origine anthropique, et qui se traduit par une réduction à long terme et une perte d'au moins un des éléments suivants : productivité biologique, intégrité écologique ou valeur pour les êtres humains ».

<sup>22</sup> Dans le Rapport spécial du GIEC, la sécurité alimentaire est définie comme « une situation dans laquelle tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique garanti à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».

<sup>23</sup> Voir A.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> ; RT.1 (page 42) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>24</sup> Le Rapport spécial note que cette constatation est basée sur les données de statistiques nationales les plus complètes disponibles dans la base de données FAOSTAT, qui débute en 1961. Cela ne signifie pas que les changements ont commencé en 1961. Les changements dans l'utilisation des sols ont commencé bien avant la période préindustrielle pour se poursuivre jusqu'à aujourd'hui. Voir A.1.3 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>25</sup> Voir A.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> ; RT.1 (page 42).

<sup>26</sup> Voir A.1.5 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> ; RT.4 (page 53) et RT.2 (page 50) ; <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>27</sup> Voir A.1.5 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>28</sup> Voir résumé analytique, chap. 3 <[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2019/11/06\\_Chapter-3.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2019/11/06_Chapter-3.pdf)>.

<sup>29</sup> Voir A.1.5 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

régionale, réduit la disponibilité en eau douce, soumet la biodiversité à un stress supplémentaire et augmente la mortalité des arbres<sup>30</sup>.

15. Le rapport spécial explique en détail comment les multiples moteurs socioéconomiques du changement d'affectation des terres peuvent amplifier les défis environnementaux et sociétaux existants, tels que la conversion d'écosystèmes naturels en terres aménagées, l'urbanisation rapide, la pollution due à l'intensification de la gestion des terres et l'accès équitable aux ressources foncières<sup>31</sup>. Le rapport projette ces risques et modélise les conséquences du développement socioéconomique futur sur l'atténuation et l'adaptation et l'utilisation des terres à l'aide d'une analyse de scénario appelée « trajectoires socioéconomiques partagées » et d'une évaluation complète des solutions envisageables fondées sur la gestion des terres<sup>32</sup>. Il montre également comment une action urgente visant à arrêter et à inverser la surexploitation des ressources terrestres permettrait d'atténuer les effets négatifs des multiples pressions, dont les changements climatiques, exercées sur les écosystèmes et la société. Une action immédiate et simultanée sur ces facteurs renforcerait la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en fibres et en eau, atténuerait la désertification et inverserait la dégradation des terres, sans compromettre leurs avantages non matériels ou régulateurs<sup>33</sup>.

16. Le rapport spécial souligne en outre que les disponibilités et la consommation alimentaires durables, basées sur des régimes alimentaires diversifiés et équilibrés sur le plan nutritionnel et soutenus par la diversification du système alimentaire, renforceraient la sécurité alimentaire dans le contexte des changements climatiques et socioéconomiques et présenteraient des possibilités majeures d'adaptation et d'atténuation tout en générant des retombées positives importantes en termes de santé humaine<sup>34</sup>. Il renforce ainsi le paragraphe 5 de la décision 20/COP.14 qui a inclus le comportement et le régime alimentaire des consommateurs dans la liste actualisée des facteurs indirects de dégradation des terres figurant dans les modèles de présentation des rapports au titre de la Convention.

17. Un large éventail de mesures d'adaptation et d'atténuation, par exemple la protection et la restauration d'écosystèmes naturels, tels que les tourbières, les zones côtières et les forêts, la préservation de la diversité biologique, la réduction de la compétition pour les terres, la gestion des incendies, la gestion des sols et la plupart des méthodes de gestion des risques (comme l'usage de semences locales, la gestion des risques de catastrophe, les instruments de mutualisation des risques) peuvent apporter des contributions positives au développement durable, au renforcement des fonctions et services écosystémiques et à la réalisation d'autres objectifs sociétaux<sup>35</sup>.

18. Bien que la plupart des solutions envisageables qui contribuent à l'élimination du dioxyde de carbone<sup>36</sup> peuvent être mises en œuvre sans faire concurrence aux terres disponibles, tous les scénarios évalués par le GIEC dans son rapport spécial et qui limitent le réchauffement de la planète à 1,5 °C ou nettement sous 2 °C nécessitent des mesures d'atténuation reposant sur les usages et les changements d'usage des sols<sup>37</sup>. Appliqués à l'échelle nécessaire pour éliminer le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère à hauteur de plusieurs GtCO<sub>2</sub> par an, le boisement, le reboisement et l'utilisation des terres pour produire la matière première

<sup>30</sup> Voir A.2.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> ; RT.1 (page 42).

<sup>31</sup> Voir RT.1 (page 42) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>32</sup> Voir A.2.7 ; Encadré SPI.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>33</sup> Voir D.3.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> ; RT.1 (page 42) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>34</sup> Voir B.4.2, B.6.2 B.7.3, C.2 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> ; RT.1 (page 42) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>35</sup> Voir B.2.2 et figure RID.3 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> ; Tableau RT.1, figure RT.8 figure RT.12, RT.7 (page 68), <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>36</sup> Dans le sixième rapport d'évaluation du GT I, l'élimination du dioxyde de carbone est définie comme toute activité anthropique qui élimine délibérément le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère et le stocke durablement dans des réservoirs géologiques, terrestres ou océaniques, ou dans des produits. Le dioxyde de carbone est retiré de l'atmosphère en renforçant les puits de carbone biologiques ou géochimiques ou en captant directement le CO<sub>2</sub> de l'air.

<sup>37</sup> Voir B.7 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.



pour la bioénergie avec ou sans captage et stockage du dioxyde de carbone, ou pour le biochar, pourraient considérablement accroître la demande en conversion des terres<sup>38</sup>. Si ces interventions sont mises en œuvre sur une fraction limitée des terres émergées et si elles sont intégrées dans des paysages gérés de manière durable, en utilisant de manière appropriée les terres dégradées, les effets secondaires indésirables seront moindres et des avantages connexes pourront se concrétiser<sup>39</sup>. Les méthodes les plus efficaces à cet effet sont celles qui visent à restaurer les écosystèmes naturels ou à améliorer le stockage du carbone dans le sol. L'élimination du dioxyde de carbone basée sur la transformation de la biomasse, même à grande échelle, reste toutefois insuffisante et il est nécessaire de réduire de manière drastique les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> pour atteindre l'objectif de zéro émission nette afin d'arrêter le réchauffement climatique.

19. Agir simultanément avec des mesures de protection de la société et de l'environnement appropriées nécessite une approche globale et intégrée telle que les politiques prévues dans le cadre de la NDT auxquelles le rapport spécial fait référence et qui peuvent également améliorer la sécurité alimentaire, le bien-être humain, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets<sup>40</sup>. Pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres et parvenir au développement durable en évitant et en réduisant la dégradation des terres et en restaurant les terres dégradées il faudra appliquer une planification intégrée de l'utilisation des terres, une gestion durable des terres et une gestion et une réduction de la sécheresse, des pratiques qui peuvent toutes être améliorées en augmentant la disponibilité et l'accessibilité des données et des informations relatives à l'efficacité, aux cobénéfices et aux risques associés aux nouvelles solutions envisageables<sup>41</sup>.

20. Les politiques en matière de climat et de gestion des terres qui se renforcent mutuellement offrent la possibilité de sauvegarder les ressources, d'affermir la résilience sociale, de faciliter la restauration écologique et de favoriser la participation et la collaboration de multiples parties prenantes<sup>42</sup>, alors que l'utilisation d'un ensemble cohérent de politiques peut donner de meilleurs résultats qu'une approche unique pour relever les défis complexes que posent la gestion durable des terres et les changements climatiques et réduire la vulnérabilité et l'exposition des systèmes naturels et humains aux changements climatiques<sup>43</sup>.

21. Face aux facteurs multiples à l'origine de la dégradation des terres, des processus mondiaux et nationaux et leurs interactions en fonction de chaque pays peuvent être utilisés pour éclairer les politiques nationales à l'appui de procédures qui favorisent la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des terres (GDT) qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation et renforcent la sécurité alimentaire<sup>44</sup>. Des obstacles au niveau national empêchent souvent l'application à grande échelle des pratiques de GDT et de restauration des terres pour réglementer les pressions d'origine mondiale et nationale qui s'exercent sur les ressources foncières. Pour surmonter ces obstacles, faire accepter ces pratiques à grande échelle, les mettre en œuvre avec succès et assurer le suivi de leurs incidences, il convient d'instaurer aux niveaux national et infranational des conditions favorables intégrant des facteurs clés, notamment biophysiques et socioéconomiques<sup>45</sup>.

<sup>38</sup> Voir B.3.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>39</sup> Voir B.3, B.3.1, figure RID.3 (meilleures pratiques du panel B) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> ; RT.6 (page 61) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>40</sup> Voir C.1.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> ; RT.3 (page 50) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>41</sup> Voir D.1.4, C.1.2, C.1.3 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>42</sup> Voir C.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>43</sup> Voir C.1.4 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> et RT.7 (page 68) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>44</sup> Voir B.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>45</sup> Voir B.1.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

22. Le Rapport spécial sur les changements climatiques et les terres souligne qu'une approche incluant le genre et les jeunes offre des possibilités d'améliorer la gestion durable des terres et qu'une gouvernance multi-échelles, intersectorielle et inclusive peut permettre une politique coordonnée propice à une adaptation et à une atténuation efficaces<sup>46</sup>. L'adoption d'un système de gestion durable des terres et l'éradication de la pauvreté peuvent être facilitées par un accès élargi aux marchés, un régime foncier sécurisé, la prise en compte du coût environnemental dans les denrées alimentaires, la rémunération des services écosystémiques et l'amplification de l'action collective, locale et communautaire<sup>47</sup>. De plus amples informations sur les activités de la Convention s'agissant des questions de genre, des jeunes et du régime foncier sont disponibles dans les documents ICCD/COP(15)/17, ICCD/COP(15)/12 et ICCD/COP(15)/19, respectivement.

23. Le rapport précise également que des mesures peuvent être prises à court terme, sur la base des connaissances actuelles, pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres et améliorer la sécurité alimentaire, tout en favorisant des interventions à plus long terme qui permettent l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Il s'agit notamment de mesures visant à renforcer les capacités individuelles et institutionnelles, accélérer le transfert de connaissances, renforcer le transfert et le déploiement de technologies, favoriser des mécanismes financiers, mettre en place des dispositifs d'alerte précoce, gérer les risques et remédier aux lacunes sur le plan de la mise en œuvre et de la transposition à plus grande échelle<sup>48</sup>. De plus amples informations sur les activités pertinentes de développement des capacités et de transfert de technologies sont disponibles dans les documents ICCD/CRIC(20)/6 et ICCD/CRIC(20)/5, respectivement.

## **B. Sixième rapport d'évaluation du GIEC intitulé « Climate Change 2021: The Physical Science Basis »<sup>49</sup>**

24. Des trois parties du sixième rapport d'évaluation du GIEC, seule la contribution du GT I, intitulée « Change 2021 : The Physical Science Basis » (Évolution du climat en 2021 : fondements scientifiques) a été publiée à temps pour permettre à l'IPS de réaliser et d'achever une analyse de ses messages clés pour le présent document<sup>50</sup>.

25. La contribution du GIEC au sixième rapport d'évaluation expose la compréhension physique la plus récente du système climatique et des changements climatiques, réunissant les derniers progrès de la science du climat et conjuguant les multiples éléments probants apportés par le paléoclimat, les observations, l'analyse des processus et les simulations à l'échelle mondiale et régionale.

26. Le rapport du GT I fait le bilan de l'état actuel du climat et indique que l'activité humaine a provoqué un réchauffement de l'atmosphère, des océans et des terres et que des changements rapides et étendus se sont produits dans l'atmosphère, les océans, la cryosphère et la biosphère<sup>51</sup>. Les changements récents dans l'ensemble du système climatique et l'état actuel de nombre de ses aspects connaissent une ampleur sans précédent depuis des centaines, voire des milliers d'années<sup>52</sup>.

27. D'après l'évaluation, les changements climatiques dus aux activités humaines sont déjà responsables de nombreux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes dans toutes les régions du monde. Les changements observés dans les phénomènes extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les fortes précipitations, les sécheresses et les cyclones tropicaux

<sup>46</sup> RT.1 (page 43), RT.4 (page 53), RT.7 (page 67) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>47</sup> Voir C.2 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>48</sup> Voir D.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>49</sup> IPCC AR6 WGI : Titre abrégé officiel en anglais de la contribution du groupe de travail I du GIEC au sixième rapport d'évaluation.

<sup>50</sup> <<https://www.ipcc.ch/assessment-report/ar6/>>.

<sup>51</sup> Voir A.1 <[https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_SPM\\_final.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM_final.pdf)>.

<sup>52</sup> Voir A.2 <[https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_SPM\\_final.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM_final.pdf)>.

et, en particulier, le fait qu'ils sont imputables à l'activité humaine, se sont intensifiés depuis le cinquième rapport d'évaluation<sup>53</sup>.

28. Avec la poursuite du réchauffement de la planète, chaque région devrait connaître de plus en plus de changements simultanés et multiples dans les facteurs qui ont un impact sur le climat. Ils seraient plus répandus à 2 °C par rapport à 1,5 °C de réchauffement de la planète et encore plus répandus et/ou prononcés pour des niveaux de réchauffement plus élevés<sup>54</sup>.

29. Selon le sixième rapport d'évaluation du GT I, l'augmentation du réchauffement climatique aura un impact direct sur la transformation du système climatique, avec notamment une augmentation de la fréquence et de l'intensité des pics de température extrêmes, des vagues de chaleur marines, des fortes précipitations et des sécheresses agricoles et écologiques dans certaines régions<sup>55</sup>. La poursuite du réchauffement climatique devrait intensifier le cycle de l'eau à l'échelle planétaire, notamment sa variabilité, les pluies de mousson et la gravité des épisodes humides et secs<sup>56</sup>.

30. Il ressort de l'évaluation que le réchauffement de la terre entraîne une augmentation de la demande d'évaporation dans l'atmosphère et de la gravité des épisodes de sécheresse<sup>57</sup>. Un climat plus chaud intensifiera les événements et les saisons météorologiques et climatiques très humides et très secs, avec des répercussions sur les inondations ou la sécheresse<sup>58</sup>.

31. Le sixième rapport d'évaluation du GT I comprend des données actualisées sur la sécheresse indiquant qu'au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, la superficie totale des terres soumises à la sécheresse augmentera en raison de la fréquence et de la gravité accrues des sécheresses, tandis que la superficie des terres touchées par la fréquence et la gravité accrues des sécheresses s'étendra avec l'augmentation du réchauffement climatique<sup>59</sup>.

#### IV. Conclusions et recommandations

**32. Les sept activités de coordination ont permis aux membres de l'Interface science-politique d'acquérir une perspective plus large des travaux d'autres mécanismes scientifiques et elle a pu ainsi s'appuyer sur un contexte et des bases scientifiques supplémentaires pour les travaux qu'elle a menés dans le cadre des deux évaluations scientifiques réalisées au cours de l'exercice biennal. Les conclusions de ces évaluations figurent dans les documents ICCD/COP(15)/CST/2 et ICCD/COP(15)/CST/3, respectivement.**

**33. À partir de l'analyse des messages clefs figurant dans le Rapport spécial du GIEC et le sixième rapport d'évaluation du GT I, l'Interface a tiré douze conclusions principales qu'elle juge pertinentes pour la Convention.**

**34. Ces conclusions sont axées sur les éléments de ces rapports qui peuvent étayer le Cadre stratégique 2018-2030 de la Convention à savoir prévenir, réduire au minimum et faire reculer la désertification et la dégradation des terres, atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées grâce à une action à tous les niveaux et tendre vers un monde sans dégradation des terres, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans les limites de la Convention<sup>60</sup>.**

<sup>53</sup> Voir A.3 <[https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_SPM\\_final.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM_final.pdf)>.

<sup>54</sup> Voir C.2 <[https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_SPM\\_final.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM_final.pdf)>.

<sup>55</sup> Voir B.2 <[https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_SPM\\_final.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM_final.pdf)>.

<sup>56</sup> Voir B.3 <[https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_SPM\\_final.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM_final.pdf)>.

<sup>57</sup> Voir Encadré RT.6.

<[https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_TS.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_TS.pdf)>.

<sup>58</sup> Voir B.3.2

<[https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_SPM\\_final.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM_final.pdf)>.

<sup>59</sup> Voir Encadré RT.6

<[https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_TS.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_TS.pdf)>.

<sup>60</sup> <<https://www.unccd.int/official-documentscop-13-ordos-china-2017/7cop13>>.

35. Les conclusions tiennent également compte de la réaffirmation par l'Assemblée générale des Nations Unies que la concrétisation de la neutralité en matière de dégradation des terres permettrait d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, de favoriser leur intégration et de répondre aux objectifs généraux du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles reconnaissent également que les solutions terrestres, qui sont des solutions fondées sur la nature, constituent des options prometteuses méritant d'être évaluées et envisagées aux fins du stockage du carbone et du renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes touchés par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi que par les effets néfastes des changements climatiques<sup>61</sup> ;

36. Bien que ces conclusions aient été affinées pour s'adapter au mieux au contexte de la Convention, la terminologie utilisée est directement tirée des messages clés approuvés dans le processus du GIEC. Chaque conclusion est assortie de notes de bas de page pour faciliter le repérage des messages clés pertinents du GIEC. Les 12 conclusions auxquelles l'Interface est parvenue sont les suivantes :

a) *Conclusion 1* : la terre et le climat sont interdépendants et les politiques doivent donc tenir compte du fait que :

i) Les changements climatiques exacerbent la dégradation des terres<sup>62</sup>, intensifient la sécheresse<sup>63</sup> et diminuent le stockage du carbone dans les sols<sup>64</sup>, tandis que la dégradation des sols réduit la capacité des systèmes humains et naturels à faire face aux changements climatiques<sup>65</sup> et renforce également les changements climatiques par le biais de la rétroaction terre-atmosphère<sup>66</sup> ;

ii) Les changements climatiques, seuls<sup>67</sup> ou en interaction avec les pressions humaines<sup>68</sup>, intensifieront la dégradation des terres et la désertification dans de nombreuses régions, en particulier dans les zones sèches tropicales et subtropicales<sup>69</sup>, d'où la nécessité de tenir compte des conditions climatiques actuelles et futures ;

iii) L'augmentation de la température moyenne mondiale de l'air à proximité de la surface par rapport aux niveaux préindustriels affecte et exacerbe les processus qui contribuent à la désertification/dégradation des terres (pénurie d'eau, érosion des sols, perte de végétation, incendies, dégel du pergélisol, tempêtes de poussière) et fragilisent la sécurité alimentaire (instabilité du rendement des cultures et des disponibilités alimentaires)<sup>70</sup> ;

b) *Conclusion 2* : l'analyse des risques et des répercussions du développement socioéconomique futur sur l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation à ces changements et l'utilisation des terres, examinée par le GIEC à l'aide de l'analyse de scénarios appelée « trajectoires socioéconomiques partagées » et d'une évaluation des solutions envisageables basées sur les terres<sup>71</sup> a révélé que nombre de ces mesures qui favorisent l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ont des retombées positives en termes de lutte contre la désertification et la dégradation des

<sup>61</sup> Voir A/RES/76/206 (par. 6 et 8) ; A/RES/75/218 (par. 6 et 8) <<https://undocs.org/en/A/RES/75/218>> et A/RES/73/233 (par. 2) <<https://undocs.org/en/A/RES/73/233>>.

<sup>62</sup> Voir A.2.7 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>63</sup> Ibid.

<sup>64</sup> Voir RT.2 (page 46), RT.3 (page 50), RT.4 (page 53) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>65</sup> RT.3 (page 50) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>66</sup> Sixième rapport d'évaluation du GIEC. Chapitre 11 : <<https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/#FullReport>>.

<sup>67</sup> Voir A.2.7 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>68</sup> Voir A.4.5, A.5, A.5.8 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>69</sup> Voir A.5.6 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>70</sup> Voir Encadré ISP.1, A.2, A.2.4, A.5.2, A5.3 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>71</sup> Voir A.2.7, Encadré ISP.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

terres, d'amélioration de la sécurité alimentaire<sup>72</sup> et de contribution à l'arrêt de la perte de biodiversité par le développement durable<sup>73</sup>, mais que l'on manque cruellement de connaissances lorsqu'il s'agit de déterminer l'efficacité des politiques et des institutions liées à l'utilisation des terres<sup>74</sup>, et qu'une meilleure participation en ce qui concerne la mesure, la vérification et la communication de la performance des instruments politiques peut appuyer la gestion durable des terres<sup>75</sup> ;

c) **Conclusion 3** : Bien que la plupart des solutions envisageables qui contribuent à l'élimination du dioxyde de carbone peuvent être mises en œuvre sans faire concurrence aux terres disponibles, tous les scénarios évalués par le GIEC dans son rapport spécial et qui limitent le réchauffement de la planète à 1,5 °C ou nettement sous 2 °C nécessitent des mesures d'atténuation reposant sur les usages et les changements d'usage des sols<sup>76</sup>, et les politiques devraient par conséquent tenir compte du fait que :

i) La restauration des terres ou l'amélioration du stockage du carbone dans les sols permettent d'obtenir d'importantes retombées positives, mais pour parvenir à des émissions nulles, il faudra encore réduire considérablement les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> afin d'enrayer le réchauffement de la planète ;

ii) A l'échelle nécessaire pour éliminer le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère à hauteur de plusieurs GtCO<sub>2</sub> par an, certaines solutions, notamment le boisement, le reboisement et l'utilisation des terres pour produire la matière première pour la bioénergie avec ou sans captage et stockage de carbone, ou le biochar, pourraient se solder par des arbitrages négatifs avec d'autres utilisations des terres<sup>77</sup> et avoir des effets secondaires néfastes en termes d'adaptation, de désertification, de dégradation des terres et de sécurité alimentaire<sup>78</sup> ;

iii) Si ces interventions sont mises en œuvre sur une fraction restreinte des terres émergées et intégrées dans des paysages gérés de manière durable, les effets secondaires indésirables seront moindres et cela permettra de bénéficier d'avantages connexes<sup>79</sup> ;

d) **Conclusion 4** : la plupart des solutions envisageables pour lutter contre les changements climatiques basées sur la gestion des terres qui n'augmentent pas la concurrence pour les terres, et presque toutes celles basées sur la gestion de la chaîne de valeur de l'offre et de la demande (par exemple, les choix alimentaires, la réduction des pertes après récolte, la réduction des déchets alimentaires, l'approvisionnement durable, la transformation des aliments et la vente au détail) et la gestion des risques (par exemple, la diversification des moyens de subsistance, la gestion de l'étalement urbain, les instruments de partage des risques), peuvent contribuer à l'éradication de la pauvreté et à l'élimination de la faim tout en promouvant la santé et le bien-être, l'eau propre et l'assainissement, l'action climatique et la vie sur terre<sup>80</sup> ;

e) **Conclusion 5** : de nombreuses pratiques de GDT ne sont pas largement adoptées en raison de l'insécurité du régime foncier, de l'accès limité aux ressources, de l'inefficacité des services agronomiques, de l'insuffisance et de l'inégalité des mesures d'incitation privées et publiques et du manque de connaissances théoriques et d'expérience pratique<sup>81</sup>, c'est pourquoi des politiques sont nécessaires pour :

<sup>72</sup> Voir B.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>73</sup> Voir B.4 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>74</sup> Voir RT.7 (page 70) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>75</sup> Voir C.4.2 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>76</sup> Voir figure RID.3 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>77</sup> Voir B.3.1, B.3.2 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>78</sup> Voir B.3. <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>79</sup> Voir B.3 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>80</sup> Voir B.2.3, figure SPM.3 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> ;  
Tableau RT.1, figure RT.8 figure RT.12, RT.7 (page 68),  
<<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>81</sup> Voir C.3.2 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

- i) Permettre et encourager la gestion durable des terres pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, notamment en renforçant la sécurité d'occupation ;
- ii) Améliorer l'accès aux marchés pour les intrants, les extrants et les services financiers ;
- iii) Renforcer la participation des femmes et des peuples autochtones ;
- iv) Amplifier l'action collective locale et communautaire ;
- v) Réformer les mécanismes de subvention ; et
- vi) Promouvoir un cadre propice aux échanges commerciaux<sup>82</sup> ;

f) *Conclusion 6* : les politiques de promotion de la GDT peuvent également améliorer la sécurité alimentaire, le bien-être humain et l'adaptation au changement climatique et son atténuation<sup>83</sup>, lorsque la dégradation des terres peut être évitée, réduite ou inversée par la mise en œuvre de pratiques de conservation, de GDT et de réhabilitation/restauration écologique conçues pour apporter simultanément de multiples avantages environnementaux, économiques et sociaux<sup>84</sup> ;

g) *Conclusion 7* : les investissements dans la restauration des terres peuvent entraîner des avantages à l'échelle mondiale, avec dans les zones arides, un ratio bénéfice-coût compris entre trois et six en termes de valeur économique estimée des services écosystémiques restaurés, et les politiques devraient donc tenir compte du fait que :

- i) Les mesures de restauration et de réhabilitation des terres améliorent les systèmes de subsistance et fournissent à la fois des retours économiques positifs à court terme et des avantages à plus long terme en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation, de biodiversité et de renforcement des fonctions et services écosystémiques ;
- ii) Si les actions visant à assurer la GDT peuvent nécessiter un investissement initial, elles peuvent améliorer le rendement des cultures et la valeur économique des pâturages et devenir rentables dans un délai de trois à dix ans<sup>85</sup> ;

h) *Conclusion 8* : la gestion durable des terres réduit la dégradation des sols et contribue à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation<sup>86</sup>. Toutefois, dans les scénarios d'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>, les puits de carbone terrestres (et océaniques) devraient être moins efficaces pour ralentir l'accumulation de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère<sup>87</sup> et les politiques devraient donc tenir compte du fait que :

- i) Au cours des six dernières décennies, les terres et les océans ont absorbé une proportion quasi constante (56 % par an) des émissions de CO<sub>2</sub> dues aux activités humaines<sup>88</sup>, mais la proportion des émissions absorbées par les terres et les océans devrait diminuer avec l'augmentation des émissions cumulées de CO<sub>2</sub><sup>89</sup> ;
- ii) Cette tendance est exacerbée par la dégradation des sols, qui met en péril le carbone accumulé dans la végétation et les sols (ou l'inversion des puits), en raison de perturbations telles que les inondations, la sécheresse, les incendies, les épidémies de ravageurs ou une mauvaise gestion future<sup>90</sup> ;

<sup>82</sup> Voir C.2.1 <<https://www.ipcc.ch/srcc1/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>83</sup> Voir B.1.3, B.4.4, C.1.1, C.1.3 <<https://www.ipcc.ch/srcc1/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>84</sup> Voir RT.4 (page 55) <<https://www.ipcc.ch/srcc1/chapter/technical-summary/>>.

<sup>85</sup> Voir D.2.2 <<https://www.ipcc.ch/srcc1/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>86</sup> Voir A.1.2 <<https://www.ipcc.ch/srcc1/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>87</sup> Voir B.4 <<https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>>.

<sup>88</sup> Voir A.1.1 <<https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/#SPM>>.

<sup>89</sup> Voir B.4.1 <<https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/#SPM>>.

<sup>90</sup> Voir C.2.4 <<https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/#SPM>> et B.1.4 <<https://www.ipcc.ch/srcc1/chapter/summary-for-policymakers/>>.

i) **Conclusion 9** : retarder la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation au climat dans l'ensemble des secteurs conduirait à des impacts de plus en plus négatifs sur les terres et réduirait les perspectives de développement durable<sup>91</sup>. À cet égard, les politiques devraient tenir compte du fait que :

i) Une action rapide en matière d'atténuation et d'adaptation, harmonisée avec une gestion durable des terres et avec les objectifs de développement durable, pourrait, selon la région, réduire les risques que représentent pour des millions de personnes les extrêmes climatiques, la désertification, la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire et des moyens de subsistance<sup>92</sup> ;

ii) Si l'on ne parvient pas à atténuer rapidement les effets des changements climatiques, les exigences en matière d'adaptation augmenteront et l'efficacité des futures solutions en matière d'atténuation fondées sur la gestion durable des terres pourrait être réduite<sup>93</sup> ;

iii) Le renforcement à court terme des capacités, le transfert et le déploiement de technologies et la facilitation de mécanismes financiers peuvent renforcer l'adaptation et l'atténuation dans le secteur des terres<sup>94</sup> ;

iv) La rationalisation du transfert de connaissances et de technologies peut aider à renforcer l'utilisation durable des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique<sup>95</sup> ;

v) La priorité accordée à la sensibilisation, le renforcement des capacités et l'éducation aux pratiques de GDT, le renforcement des services de vulgarisation et de conseil dans le domaine agricole et l'élargissement de l'accès aux services agricoles pour les producteurs et les utilisateurs des terres peuvent être efficaces pour combattre la dégradation des terres<sup>96, 97</sup> ;

j) **Conclusion 10** : Un climat plus chaud intensifiera les climats, les phénomènes climatiques et les saisons très humides et très secs, avec des répercussions sur les inondations ou la sécheresse<sup>98</sup>. La superficie des terres touchées par l'augmentation de la fréquence et de la gravité des sécheresses s'accroîtra avec l'augmentation du réchauffement climatique et sera encore exacerbée par une mauvaise gestion des terres<sup>99</sup>, et les politiques devraient tenir compte du fait que :

i) C'est dans les zones désertiques et semi-arides que ces effets se feront le plus ressentir et ils se manifesteront par des épisodes de chaleur extrême<sup>100</sup>, de sécheresse<sup>101</sup> et de tempêtes de poussière<sup>102</sup>, avec des tendances à l'aridité à grande échelle contribuant à l'extension des zones arides et à l'augmentation des populations touchées dans certaines régions<sup>103</sup> ;

ii) Ces tendances devraient entraîner un risque accru de pénurie d'eau dans les zones arides, d'érosion des sols, de perte de végétation, de dégâts dus aux incendies de forêt et de perturbations dans l'approvisionnement alimentaire<sup>104</sup> ;

<sup>91</sup> Voir D.3 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>92</sup> Voir D.3.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>93</sup> Voir RT.6 (page 62) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.

<sup>94</sup> Voir D.1.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>95</sup> Ibid.

<sup>96</sup> Ibid.

<sup>97</sup> Voir ICCD/CRIC(20)/6 pour de plus amples informations sur le renforcement des capacités pour accélérer la mise en œuvre de la Convention.

<sup>98</sup> Voir B.3.2 <<https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/#SPM>>.

<sup>99</sup> Voir A.2.2, A.5.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>100</sup> Voir A.5.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>101</sup> Voir A.2.7 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>102</sup> Voir A.2.4 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>103</sup> Voir C.2.3, figure SPM.9, <<https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/#SPM>>

et A.5.5 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>104</sup> Voir A.5.3, A.5.4 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

iii) Toutes les trajectoires socioéconomiques partagées enregistreront une augmentation de la demande en eau et de la pénurie d'eau<sup>105</sup>, et les risques associés, avec des incidences sur de multiples systèmes et secteurs, y compris les risques en cascade, devraient s'aggraver avec l'augmentation des températures, mais varieront d'une région à l'autre<sup>106</sup> ;

iv) Ces tendances risquent d'avoir un impact disproportionné sur les personnes les plus vulnérables aux changements climatiques et à la désertification, notamment les populations autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les pauvres<sup>107</sup> ;

k) *Conclusion 11* : une approche des effets interdépendants de la dégradation des terres et des changements climatiques tenant compte des questions de genre offre des possibilités pour améliorer la gestion durable des terres et les politiques devraient donc tenir compte du fait que :

i) Les femmes jouent un rôle important dans l'agriculture et les économies rurales au niveau mondial ;

ii) Dans de nombreuses régions du monde, les lois, les restrictions culturelles, le patriarcat et les structures sociales, telles que les lois et normes coutumières discriminatoires, limitent les possibilités pour les femmes de contribuer à l'utilisation durable des ressources foncières ;

iii) La reconnaissance des droits fonciers des femmes et la prise en compte de leurs connaissances en matière de gestion des terres dans les décisions relatives aux terres contribueraient à atténuer la dégradation des terres et à faciliter l'adoption de mesures intégrées d'adaptation et d'atténuation<sup>108, 109</sup> ;

l) *Conclusion 12* : la planification intégrée de l'utilisation des terres, la GDT et la gestion et l'atténuation de la sécheresse peuvent être améliorées en augmentant la disponibilité et l'accessibilité des données et des informations relatives à l'efficacité, aux retombées positives, aux nouvelles solutions envisageables et en augmentant l'efficacité de l'utilisation des terres<sup>110</sup>, et les politiques devraient donc tenir compte du fait que :

i) La mesure et le suivi de l'impact des changements anthropiques et climatiques sur l'évolution de l'utilisation des terres, y compris la dégradation des terres et la désertification, s'appuient sur une utilisation élargie des nouvelles technologies d'information et de communication (applications de téléphonie mobile, services virtuels, capteurs au sol, imageries par drone), l'utilisation de services climatiques et les informations climatiques et foncières concernant les ressources terrestres issues de la télédétection<sup>111</sup> ;

ii) Les prévisions saisonnières et les dispositifs d'alerte précoce pour les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes sont essentiels pour protéger les vies et les biens et améliorer la réduction et la gestion des risques de catastrophes et pour la sécurité alimentaire (famine) et le suivi de la biodiversité, y compris les ravageurs et les maladies ainsi que pour la gestion adaptative des risques climatiques<sup>112</sup> ;

<sup>105</sup> Voir A.6.1 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>106</sup> Voir A.5, A.5.3 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>107</sup> Voir A.5.6, C.4 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>108</sup> Voir C.4 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> ; RT.1 (page 42) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>> ; Voir chap. 1 résumé directif <[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2019/12/04\\_Chapter-1.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2019/12/04_Chapter-1.pdf)>.

<sup>109</sup> Voir ICCD/COP(15)/17 pour des informations supplémentaires sur la prise en compte des questions de genre.

<sup>110</sup> Voir D.1.4 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>111</sup> Voir D.1.2 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>>.

<sup>112</sup> Voir D.1.2 <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>> ; RT.3 (page 52), RT.7 (pages 67, 68, 70) <<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/technical-summary/>>.



iii) Il est très rentable d'investir dans les capacités humaines et institutionnelles. Ces investissements comprennent l'accès aux systèmes d'observation et aux dispositifs d'alerte précoce ainsi qu'aux autres services issus des systèmes d'observation hydrométéorologique *in situ* et par télédétection, des observations de terrain, des inventaires et des enquêtes et d'une utilisation étendue des technologies numériques<sup>113</sup>.

37. Les Parties souhaiteront peut-être tenir compte des conclusions de l'analyse par l'Interface science-politique du Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres et du sixième rapport d'évaluation du Groupe de travail I lorsqu'elles mèneront des négociations ou consultations sur le projet de décision à l'intention de la Conférence des Parties fondé sur le projet de texte figurant dans le document ICCD/COP(15)/CST/8 ou qu'elles l'examineront. Conformément à la décision 32/COP.14, ce dernier regroupe tous les projets de décision établis à l'intention des Parties pour examen par le Comité de la science et de la technologie à sa quinzième session.

---

<sup>113</sup> Ibid.

## Annex I

### Background on report preparation and approval by the Intergovernmental Panel on Climate Change

[Anglais seulement]

1. The Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) prepares comprehensive Assessment Reports about the state of scientific, technical and socio-economic knowledge on climate change, its impacts and future risks, and options for reducing the rate at which climate change is taking place. The IPCC also produces Special Reports on specific topics agreed by its member governments. This Annex provides important background information on how the two IPCC reports analysed by the Science-Policy Interface (SPI) in the biennium 2020-2021 were prepared by the IPCC.

#### A. Special Report on Climate Change and Land<sup>114</sup>

2. In its decision IPCC/XLI-4, the IPCC decided that it will continue to prepare every 5-7 years comprehensive Assessment Reports, including regional aspects, together with the three-stage review process, supplemented by Special Reports. Furthermore, Section 2 defines ‘Special Report’ as an assessment of a specific issue that generally follows the same structure as a volume of an Assessment Report.

3. The IPCC Special Report on Climate Change and Land<sup>115</sup> (SRCCL) is the second of three Special Reports<sup>116</sup> in the current Sixth Assessment Report (AR6) cycle which began in 2015 and will be completed in 2022, responding to IPCC decision IPCC/XLIII-6.

4. The SRCCL provides an updated assessment of the current state of knowledge<sup>117</sup> while striving for coherence and complementarity with other recent reports, including the IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C, the Global Land Outlook of the United Nations Convention to Combat Desertification, and two assessments of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services: the Land Degradation and Restoration and the Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services.

5. By its decision IPCC-L-3,<sup>118</sup> in accordance with Section 4.4 of Appendix A to the Principles Governing IPCC Work,<sup>119</sup> the IPCC approved the Summary for Policymakers (SPM) and accepted the underlying scientific-technical assessment of the IPCC SRCCL at IPCC-50.

<sup>114</sup> This is the official short title of the IPCC SRCCL.

<sup>115</sup> The IPCC SRCCL defines land as “The terrestrial portion of the biosphere that comprises the natural resources (soil, near-surface air, vegetation and other biota, and water), the ecological processes, topography, and human settlements and infrastructure that operate within that system.”

<sup>116</sup> The three Special reports are: *Global Warming of 1.5°C: an IPCC special report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*; *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*; *The Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*.

<sup>117</sup> The IPCC SRCCL assessment covers literature accepted for publication by 7th April 2019, totalling over 7,000 publications.

<sup>118</sup> <[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/06/IPCC-50\\_decisions-adopted-by-the-Panel.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/06/IPCC-50_decisions-adopted-by-the-Panel.pdf)>.

<sup>119</sup> <<https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/09/ipcc-principles.pdf>>.

6. Confidence in key findings of the SRCCL is indicated using the IPCC calibrated language; the underlying scientific basis of each key finding is indicated by references to the main report.<sup>120</sup>

7. The Technical Summary (TS) to the IPCC SRCCL<sup>121</sup> comprises a compilation of the chapter executive summaries of the underlying report, illustrated with figures from the report.

## B. AR6 Climate Change 2021: The Physical Science Basis<sup>122</sup>

8. The AR6 is being developed by the IPCC with contributions by its three Working Groups (WG), including The Physical Science Basis of Climate Change (WGI), Climate Change Impacts, Adaptation and Vulnerability (WGII) and Mitigation of Climate Change (WGIII).

9. While the work by the WGII and WGIII will continue into 2022, the IPCC finalized the first part of the AR6, Climate Change 2021: The Physical Science Basis, the WGI contribution to AR6, on 6 August 2021, during the 14th Session of WGI and 54th Session of the IPCC. By its decision IPCC-LIV- 4,<sup>123</sup> in accordance with Section 4.4 of Appendix A to the Principles Governing IPCC Work,<sup>124</sup> the IPCC approved the SPM and accepted the underlying scientific-technical assessment of the IPCC AR6 WGI.

10. The report builds upon the 2013 WGI contribution to the IPCC's Fifth Assessment Report (AR5)<sup>125</sup> and the 2018–2019 IPCC Special Reports<sup>126</sup> of the AR6 cycle, and incorporates subsequent new evidence from climate science.<sup>127</sup>

11. Confidence in key findings of AR6 SPM is indicated using the IPCC calibrated language; the underlying scientific basis of each key finding is indicated by references to the main report.<sup>128</sup>

12. The TS of the IPCC AR6 WGI<sup>129</sup> is designed to act as a bridge between the comprehensive assessment of the WGI chapters and its SPM. It is primarily built from the

<sup>120</sup> The IPCC indicates that each finding is grounded in an evaluation of underlying evidence and agreement. A level of confidence is expressed using five qualifiers: very low, low, medium, high and very high, and typeset in italics, for example, medium confidence. The following terms have been used to indicate the assessed likelihood of an outcome or a result: virtually certain 99–100% probability, very likely 90–100%, likely 66–100%, about as likely as not 33–66%, unlikely 0–33%, very unlikely 0–10%, exceptionally unlikely 0–1%. Additional terms (extremely likely 95–100%, more likely than not >50–100%, more unlikely than likely 0–<50%, extremely unlikely 0–5%) may also be used when appropriate. Assessed likelihood is typeset in the IPCC SPM in italics, for example, *very likely*. This is consistent with IPCC AR5.

<sup>121</sup> <[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/07/03\\_Technical-Summary-TS\\_V2.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/07/03_Technical-Summary-TS_V2.pdf)>.

<sup>122</sup> This is the official short title of the and the IPCC Working Group I contribution to the Sixth Assessment Report (IPCC AR6 WGI).

<sup>123</sup> <[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2021/09/IPCC-54\\_decisions\\_adopted\\_by\\_the\\_Panel.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2021/09/IPCC-54_decisions_adopted_by_the_Panel.pdf)>.

<sup>124</sup> <<https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/09/ipcc-principles.pdf>>.

<sup>125</sup> <<https://www.ipcc.ch/report/ar5/syr/>>.

<sup>126</sup> The three Special reports are: *Global Warming of 1.5°C: an IPCC special report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*; *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*; *The Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*.

<sup>127</sup> The IPCC AR6 WGI assessment covers scientific literature accepted for publication by 31 January 2021.

<sup>128</sup> The IPCC indicates that each finding is grounded in an evaluation of underlying evidence and agreement, using this same approach to assessing and communicating confidence that was employed with IPCC AR5 and the IPCC SRCCL, with one addition: In AR6, unless stated otherwise, square brackets [x to y] are used to provide the assessed very likely range, or 90% interval.

<sup>129</sup> <[https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_WGI\\_TS.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_TS.pdf)>.

Executive Summaries of the individual chapters and atlas and provides a synthesis of key findings based on multiple lines of evidence.

## Annex II

### Science-Policy Interface methodology for the analysis of key messages

[Anglais seulement]

1. As per decision 18/COP.14, during the biennium 2020–2021, the Science-Policy Interface (SPI) conducted a review and analysis of the Special Report on Climate Change and Land (SRCCL) and the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) Special Report on Climate Change and Land,<sup>130</sup> as well as the IPCC Working Group I contribution, Climate Change 2021: The Physical Science Basis to the Sixth Assessment Report (IPCC AR6 WGI).<sup>131</sup>
2. The United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) is recognized as a key potential user of and key contributor to the SRCCL. The objective of this collaboration with the IPCC was to ensure that the SRCCL shall be of relevance to the UNCCD process and the needs of its Parties.
3. Two of the experts nominated by the secretariat to the UNCCD in consultation with the Bureau of the Committee on Science and Technology and the SPI were selected to serve as author and review editor, respectively, of the SRCCL. In addition, two SPI members and one observer to the SPI were nominated by their respective governments or organizations and formed part of the expert group which participated in the initial scoping meeting for the SRCCL held in Dublin, Ireland, in 2017, leading to the final outline approved by the IPCC at its 45th Session.
4. The SPI provided a scientific review of the SRCCL during the 2016–2017 and 2018–2019 biennia, submitting 250 and 461 comments on the first and second order drafts, respectively.
5. The secretariat to the UNCCD participated in the 50th Session of the IPCC (IPCC-50) and was invited to express its views on the relevance of the Summary for Policymakers (SPM) key messages for the implementation of the Convention.
6. The SPI analysis of the approved IPCC SRCCL summarized in this document was based on inputs by individual SPI working group members captured during a series of virtual working meetings, where the categories and primary focus of SRCCL conclusions relevant to the UNCCD were defined.
7. The SPI analysis was focused on the key messages in the SPM and also used the Technical Summary and underlying chapters to ensure the synthesis being conducted would lead to the formulation of actionable policy-oriented recommendations. The zero draft of these was refined by the entire SPI at its 13<sup>th</sup> Meeting,<sup>132</sup> after which the SPI Co-Leads of this working group drafted preliminary policy-oriented recommendations. These were refined further with support from the secretariat in order to transform them into the necessary format for consideration by policy-makers.
8. The SPI Co-Leads of the IPCC coordination activity followed a similar methodology for their analysis of IPCC AR6 WGI to that employed for the IPCC SRCCL, however the assessment was published late in the biennium, therefore the steps were accelerated and streamlined.

<sup>130</sup> <<https://www.ipcc.ch/srccl/>>.

<sup>131</sup> <<https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/>>.

<sup>132</sup> <[https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/inline-files/13th%20SPI%20Meeting%20Report\\_Final.pdf](https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/inline-files/13th%20SPI%20Meeting%20Report_Final.pdf)>.

9. The Co-Leads integrated the IPCC SRCCL and IPCC AR6 WGI conclusions and policy-oriented recommendations prior to the 14<sup>th</sup> Meeting of the SPI.<sup>133</sup> During this meeting, the full SPI reviewed, then further refined the recommendations.

10. The Co-Leads worked to ensure the final list of conclusions and recommendations were relevant to the UNCCD, while ensuring that, where possible, the language used was drawn directly from IPCC-approved key messages. Footnotes were provided to facilitate the line of sight to the relevant IPCC key messages behind each conclusion.

11. A final review of the conclusions and recommendations open to all members of the SPI was completed in January 2022.

---

---

<sup>133</sup> <[https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/inline-files/14th%20SPI%20Meeting%20Report\\_final\\_20211202.pdf](https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/inline-files/14th%20SPI%20Meeting%20Report_final_20211202.pdf)>.